

des soldats rapatriés dans la ville de Hull? Dans l'affirmative, cette cantine est-elle autorisée par le ministère de la Milice, et le Gouvernement a-t-il l'intention d'en ordonner la fermeture?

Major général MEWBURN (ministre de la Milice et de la Défense): Oui. (a) le 8 janvier 1916; dans le 57e bataillon. Il a servi dans le 57e, le 69e et le 10e bataillon de réserve; (b) en Canada, 8 mois; en Angleterre, 11 mois; en France, 2 semaines (à fin d'instruction). (c) le 12 mai 1917. Impropre au service.

2. Oui. (a) le 70e régiment; lieutenant.
- (b) le lieutenant colonel W. L. Allard.
3. Le lieutenant colonel W. L. Allard.
4. Répondu sous le n° 3.
5. Non.
6. Non.
7. Non; mais une enquête a été ouverte.

MOTION CONVERTIE EN ORDRE DE DEPOT DE DOCUMENTS.

Par l'hon. M. MURPHY:

1. Relativement à la page 381 du rapport du ministre des Forces canadiennes outre-mer, 1918, et au chapitre intitulé: "Service de Santé militaire canadien", le lieutenant-colonel Jenkins a-t-il été nommé par sir Edward Kemp et le sous-conseil de la Milice, ou par l'un ou l'autre, en vertu du décret n° 31 du conseil, pour faire enquête et rapport sur les transactions financières ou autres du service de santé militaire canadien en Europe?

2. Ledit lieutenant-colonel a-t-il fait rapport? Dans l'affirmative, ses rapports ont-ils été envoyés aux bureaux de sir Edward Kemp?

3. Ledit Jenkins a-t-il fait: (a) un rapport complet et définitif à sir Edward Kemp; (b) ce dit rapport complet et définitif a-t-il été reçu par le ministre en novembre 1918 ou vers ce temps?

4. Dans l'affirmative, sir Edward Kemp a-t-il, sur reçu de ce rapport définitif, eu avec ledit lieutenant-colonel un entretien, au cours duquel copie du rapport susdit a été produite et retenue par sir Edward Kemp, après discussion?

5. Ce rapport accusait-il l'incompétence, la négligence et le gaspillage de fortes sommes d'argent dans le service de santé militaire canadien d'outre-mer?

6. Ledit décret n° 31 et le rapport définitif du lieutenant-colonel Jenkins seront-ils déposés sur le bureau de la Chambre, et, dans l'affirmative, quand?

7. Y a-t-il objection à la production de ce décret et de ce rapport? Dans l'affirmative, quelle est-elle?

EXPOSE DU BUDGET PAR LE MINISTRE DES FINANCES.

L'ordre du jour appelle la discussion en comité des voies et moyens.

M. L'ORATEUR: En vertu des dispositions de la règle 17c, lorsque cet objet vient en délibération le jeudi, l'Orateur quitte le fauteuil sans consulter la Chambre; mais à la suite d'une entente et pour la convenance des honorables députés, on a décidé que

la motion ordinaire serait formellement proposée. Je fais cette observation afin que la procédure adoptée aujourd'hui ne puisse pas être invoquée comme un précédent.

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances) propose:

Que l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Je profiterai de l'occasion qui m'est fournie par cette motion pour faire l'exposé annuel du budget.

C'est la coutume établie qu'en présentant son exposé budgétaire, le ministre des Finances traite des questions importantes concernant la situation financière du Dominion, la situation de notre commerce intérieur et extérieur, l'état de nos recettes et de nos dépenses pour l'exercice terminé, prévoit autant qu'il est en son pouvoir ce qu'elles seront pour l'exercice courant et énonce les mesures fiscales que le Gouvernement juge nécessaires de faire adopter en tenant compte de la situation générale du pays.

Voilà les grandes lignes des observations que je ferai aujourd'hui; cependant, en considération des circonstances particulières dans lesquelles le Canada se trouve, à l'heure qu'il est, de concert avec les autres pays du monde, la Chambre me pardonnera, je l'espère, si je m'étends un peu plus longuement sur les divers sujets que j'ai énumérés et si j'entre un peu plus dans les détails que je n'ai eu l'habitude de le faire, au cours des autres exposés budgétaires que j'ai eu l'honneur de prononcer en cette enceinte.

La guerre est terminée. Toutes les nations de l'univers sont occupées, à l'heure actuelle, à faire le bilan des frais qu'elle a occasionnés et à examiner la situation financière et économique dans laquelle elles se trouvent, après la terrible tempête qui a dévasté le monde entier; les différents pays cherchent à découvrir des voies et moyens afin de relever les ruines que le terrible ouragan a accumulées sur son passage. Le premier désir de la députation et de la population du Canada, à mon avis, c'est de se rendre compte, à l'occasion de l'exposé budgétaire, des frais que la guerre a occasionnés au pays, d'être mis au fait de notre situation financière, de connaître quel sera le chiffre de notre dette nationale lorsque nous aurons complété la démobilisation de nos troupes et que nos dépenses de guerre auront pris fin ainsi que l'augmentation des dépenses annuelles que nous serons obligés

de rencontrer en conséquence de la grande guerre.

Je commencerai donc par faire la revue de ces divers sujets. L'exercice financier du Dominion se termine au 31 mars. En vertu du système en vigueur, il est nécessaire d'attendre quelque temps aux fins de terminer la vérification des chiffres dans les différents services publics et de faire entrer en ligne de compte tous les item imputables à l'exercice expiré. Nous sommes, toutefois, en mesure de prévoir d'une façon assez exacte la situation que révélera notre bilan national quand il sera complet.

Quant à ce que la guerre coûte au Dominion, les livres du ministère des Finances montrent que, le 31 mars dernier, les principales dépenses de guerre s'élevaient à un total de \$1,327,273,848. Les dépenses pour chacune des diverses années pendant lesquelles la guerre s'est continuée, sont comme suit:

\$ 60,750,476	pour 1914-1915
\$166,197,755	pour 1915-1916
\$306,488,814	pour 1916-1917
\$343,836,801	pour 1917-1918
\$450,000,000	pour 1918-1919

Dans cette même période fiscale, c'est-à-dire du 1er avril 1914 au 31 mars 1919, le total des dépenses ordinaires, c'est-à-dire les dépenses courantes du Canada pour ses différents services, ont formé en tout la somme de \$892,757,589. La dépense au compte du capital et autres comptes, auxquels, par la pratique de tous nos gouvernements, il pourrait être pourvu par des emprunts et contre lesquels un actif d'une valeur équivalente a été créé au bénéfice permanent du peuple canadien, monte, pour les cinq années en question, à \$180,277,873.

Laissant de côté la dépense de capitaux et appliquant l'excédent de nos revenus sur la somme qu'il faut pour satisfaire aux dépenses courantes, il apparaîtra que nous avons pourvu à l'acquiescement des frais de la guerre par des taxes dont le total s'élève à \$275,943,977. Si nous tenons compte de la somme employée pendant les cinq années à l'acquiescement des intérêts de notre dette de guerre et sur les pensions, le total payé pour la guerre était, au 31 mars 1919, de \$438,293,248.

Abordons maintenant le sujet sous un autre aspect. A part les frais de la guerre et la façon de pourvoir à ces frais, la question vitale qui se présente, aujourd'hui, est de savoir quel est le montant total de la dette publique du Canada et quelle figure elle fait, comparativement à ce qu'était la dette nette du pays, à la fin du dernier exercice qui a précédé la guerre.

[L'hon. sir Thomas White.]

Le 31 mars 1914, la dette nationale était de \$335,996,850; elle était, le 31 mars 1919, de \$1,584,000,000.

Il reste à examiner quelle va être l'augmentation de cette dette, pour le présent exercice, lequel prendra fin le 31 mars 1920.

En tant qu'il s'agit de la guerre proprement dite, elle s'est terminée par l'armistice du 11 novembre dernier; mais la dépense occasionnée pour l'entretien de notre corps expéditionnaire en Europe, pour son retour graduel d'abord, en Angleterre, et ensuite, au Canada, pour sa démobilisation ici, pour le paiement de gratifications de guerre devant permettre aux membres de ce corps de franchir la période de réabsorption dans la vie civile, s'est encore continué et se continuera la plus grande partie de l'année. L'année actuelle, en tant qu'il s'agit de la dépense, est vraiment une année de guerre. Il est impossible d'estimer de façon précise ce que sera pour la démobilisation la dépense de 1919-1920, mais nous pouvons être sûrs qu'elle ne sera guère de moins de 300 millions.

Il y a un autre article très important de notre dépense de guerre, dont il faut tenir compte, mais qu'il est impossible d'estimer actuellement avec précision; je veux parler de notre part des frais à faire pour des munitions sur le champ de bataille, à partir du 1er septembre 1917 jusqu'à la fin de la guerre.

A part que notre programme de reconstitution nous empêche de payer une part considérable de nos frais de démobilisation sur les fonds publics, nous pouvons calculer que, lorsque la démobilisation sera complète et que nulle autre dépense ne sera nécessaire pour ce que je veux appeler le principal de nos dépenses de guerre, la dette totale nette du Canada ne sera pas moins de 1 milliard 950 millions, autant dire 2 milliards. Cela fait contraste avec les \$335,996,850 de la dette nette du Canada, à la fin de l'exercice de 1914. Comme on le voit, l'augmentation, pendant les cinq années de guerre, se trouve être, en chiffres ronds, de \$1,614,000,000.

Voilà donc quelle est la situation financière du pays, en ce qui regarde la dette nationale. La somme est considérable, puisqu'elle est, en moyenne, de \$220 par tête d'habitant du Canada, mais il faut ne pas oublier que le Canada a pris part à la guerre dès le premier jour et que, par comparaison avec les présentes dettes nationales des gouvernements européens qui ont, de même participé au conflit pendant toute

sa durée, y compris la Grande-Bretagne, notre situation, eu égard au chiffre de la population et aux ressources nationales, doit être considérée comme éminemment favorable.

Je ne cherche nullement, monsieur l'Orateur, à me dissimuler l'énormité d'une pareille dette, au début de l'ère nouvelle dans laquelle nous entrons. Elle va constituer un fardeau pour le peuple canadien pendant plusieurs générations. Dans la lutte que nous avons faite pour des principes auxquels nous tenions, nous ne pouvons compter et nous n'avons pas compté la dépense d'argent qui, à vrai dire, est la moindre part de nos sacrifices dans la guerre.

En songeant qu'à l'époque où l'humanité subissait la plus terrible crise dont l'histoire fasse mention, et où le sort de la liberté du monde tremblait dans la balance du destin, ce vaillant pays de huit millions d'âmes a joué son va-tout dans la lutte la plus acharnée qui se soit encore livrée pour la cause de la vérité et de la justice, nous nous encouragerons à faire de plus grands efforts qui permettront au Canada de supporter et de finir par éteindre les lourdes obligations que la guerre lui a imposées.

Quelle partie de cette dette et des obligations dérivant des pensions et des autres services dus à la guerre pourrions-nous compenser par voie d'indemnité à recevoir de l'Allemagne et de ses alliés en vertu du traité de paix? Je ne le saurais dire. Mais il serait imprudent de compter comme élément d'actif assuré ce que nous espérons toucher à ce titre. Mieux vaut que nous prenions notre dette et nos autres obligations résultant de la guerre pour ce qu'elles sont réellement et soyons prêts à en supporter le plein fardeau en ne comptant que sur nos propres forces et nos propres ressources.

En étudiant notre dette nationale et ses effets par rapport à notre situation financière et à notre crédit, il importe de consi-

dérer si ce que nous devons nous le devons à notre propre population ou à l'étranger. Nous le devons quand même, mais un Etat jouit toujours d'un meilleur crédit quand ses valeurs sont détenues par ses propres sujets plutôt que par ceux d'une autre nation. Au point de vue national, la dette publique est loin de constituer, en pareil cas, une obligation aussi sérieuse que si elle était due à l'étranger, l'intérêt à solder représente une somme versée dans les limites du pays et qui continue de faire partie des ressources nationales, c'est une richesse qui passe des mains de l'Etat à celles de ses sujets, sans diminuer l'actif national. Mais si c'est l'étranger qui est créancier, chaque versement effectué en paiement de l'intérêt ou du principal réduit les ressources de la nation débitrice et augmente celles de la nation créancière. Pour cette raison, et étant donné surtout qu'avant la guerre le Canada empruntait de l'Angleterre ou des Etats-Unis et non pas de ses propres sujets l'argent dont il avait besoin pour l'exécution de ses ouvrages fédéraux, provinciaux ou municipaux, ou pour les fins de son commerce, la situation, en ce qui regarde notre dette nationale, peut être jugée satisfaisante.

En chiffres ronds, les valeurs que l'Etat a émises représentent un total réparti entre les créanciers que voici: l'Angleterre, \$362,700,000; les Etats-Unis, \$150,873,000; le Canada \$1,510,000,000.

Quelques VOIX: Très bien!

L'hon. sir THOMAS WHITE: Un autre point satisfaisant de notre situation financière, ce sont les dates d'échéance de nos obligations. Abstraction faite de notre dette envers l'Angleterre, qui est à long terme et comporte des obligations que nous pourrions facilement renouveler, les principales échéances auxquelles nous aurons à faire face, au Canada, sont celles-ci:

Certificats d'épargne de guerre, en 1920-1921..	\$ 11,604,338	
Obligations à 5%, le 1er octobre 1919..		896,500
Obligations à 5½%, le 1er juin 1919..	\$2,133,300	
Le 1er juin 1920..	391,700	
Le 1er juin 1921..	376,700	
			2,901,700
Le 1er emprunt de guerre, en 1925..		43,933,900
Le 2ième emprunt de guerre, en 1931..		54,689,900
Le 3ième emprunt de guerre, en 1937..		92,652,800
Le 4ième emprunt de guerre, en 1922..	\$206,256,250	
Le 4ième emprunt de guerre, en 1927..	65,724,550	
Le 4ième emprunt de guerre, en 1937..	246,413,000	
			518,393,800
Le 5ième emprunt de guerre, en 1923..	\$218,346,000	
Le 5ième emprunt de guerre, en 1933..	477,400,000	
			695,746,000
Emprunt sur bons à 3½%, 1925-1928..	\$12,404,678	
Emprunt sur bons à 4½%, en 1925-1945..	95,207,351	
			107,612,029

Cet état fait voir combien il était nécessaire d'émettre des valeurs à long terme, même à des taux d'intérêt de guerre. S'il fallait acquitter à échéance, en cinq ou dix ans après la guerre, la dette énorme que représentent nos emprunts de guerre, ce problème aurait lieu d'inquiéter au plus haut degré n'importe quel ministre des Finances. Mais les diverses échéances devant se présenter à différentes dates d'une si longue série d'années, nous aurons amplement le temps de prendre les moyens nécessaires pour racheter ces emprunts au fur et à mesure que l'échéance s'en présentera.

Voici quelles seront nos échéances aux Etats-Unis :

Le 1er août 1919	\$75,000,000
Le 1er avril 1921	25,000,000
Le 1er avril 1926	25,000,000
Le 1er avril 1931	25,000,000
Le 1er août 1935	873,000

Au 31 mars dernier, d'autres bons du Trésor, à brève échéance, étaient remboursables au Canada aux dates suivantes :

Le 1er octobre 1919	\$24,605,000
Le 15 octobre 1919	49,215,000

Voici quelles étaient nos ressources financières, ce jour-là :

Dans les banques canadiennes . . .	\$135,000,000
A la banque de Montréal, à Londres	10,000,000
A la banque de Montréal, à New-York	4,414,047
A percevoir sur le dernier emprunt de la victoire	55,000,000
Total	\$204,414,047

Cela étant, pour faire face à notre dépense pendant une année de guerre, pour des fins militaires et de démobilisation, il nous faudra placer, au moins, un autre emprunt au pays. Nous nous occuperons à temps des opérations financières qu'exigeront nos échéances à l'étranger.

Vu que la totalité de nos emprunts de guerre dépasse le chiffre net de notre dépense militaire, il y a lieu de faire observer que nous avons pu, au cours des hostilités, faire des avances à la Grande-Bretagne pour ses achats au Canada, avances qui l'emportent sur celles que nous avons obtenues du gouvernement impérial pour solder notre dépense de guerre en Angleterre et sur le continent. Il s'ensuit que, toutes déductions faites, le gouvernement impérial nous doit un reliquat d'environ deux cent trente millions de dollars. Il faudra défalquer la somme encore inconnue que nous aurons à payer relativement au renchérissement des munitions sur le théâtre de la guerre depuis le 1er septembre 1917. Une enquête a lieu en

ce moment afin de fixer le chiffre de cette dépense.

Les renseignements suivants sur les émissions des billets fédéraux jusqu'à la fin de la guerre offriront de l'intérêt pour la Chambre :

Totalité des billets fédéraux en circulation le 31 mars 1919. \$298,058,697.67 dont \$153,630,697.67 sont garantis jusqu'à concurrence de \$116,014,654.37 par une réserve d'or, et \$144,428,000 par des titres.

Ainsi, notre or représente 38.92 p. 100 de l'émission totale de \$298,058,697.67 et 75.52 p. 100 des \$153,630,697.67 qui ne sont garantis que par de l'or.

Une comparaison avec les émissions de billets de la Grande-Bretagne, et des autres Alliés, y compris les Etats-Unis, qui ont pris part à la guerre pendant moins de deux ans, est de nature à plaire au Canada, eu égard à l'état de notre papier-monnaie après la guerre.

Notre dessein sera de conformer peu à peu la circulation de notre papier-monnaie aux exigences de la loi qui nous oblige à garder une réserve d'or de 25 p. 100 jusqu'à concurrence de \$50,000,000 de billets en circulation, et une réserve de 100 p. 100 de toute émission supplémentaire. Nous pourrions obtenir ce résultat en achetant de l'or, d'un côté, et en retirant de temps à autre des billets en circulation avec le produit des emprunts ou avec notre revenu. L'excédent de papier-monnaie en circulation dans le monde prendra du temps à disparaître.

Les chiffres que j'ai mentionnés indiquent l'accroissement de la dette publique causé par la guerre. Bien entendu, l'intérêt de cette dette doit être servi annuellement, et j'ai calculé avec soin le fardeau annuel que constituera le paiement de cet intérêt.

En supposant que la dette publique totale s'élève à \$1,950,000,000 au 31 mars 1920, l'intérêt annuel sera approximativement de \$115,000,000, tandis qu'il était de \$12,893,504 pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1914.

Cependant l'accroissement du fardeau causé par la guerre est plus considérable encore. Il faut ajouter les pensions à nos soldats et à leurs familles. Pendant le dernier exercice, nous avons déboursé de ce chef \$17,400,000. Cette dépense pourra atteindre \$30,000,000 pendant l'exercice courant. Nous devons nous attendre à une dépense annuelle de trente-cinq à quarante millions de dollars pour les pensions pendant une génération ou plus. De plus, il faudra maintenir des hôpitaux, des maisons de convalescence et d'autres services établis pour venir en aide à nos soldats et

pour assurer leur bien-être. Aucune autre dépense publique, j'en suis sûr, ne sera plus allègrement supportée par la population canadienne qui prisera toujours les sacrifices consentis en sa faveur par ceux qui ont combattu pour la patrie dans la grande guerre.

Ayant calculé le poids du fardeau financier que la guerre nous a imposé, il convient que nous nous arrêtions à examiner comment nous supporterons ce fardeau. Quelles sont les ressources sur lesquelles le Canada peut compter pour faire face à cette dette publique colossale, au paiement annuel des pensions et aux autres services que j'ai mentionnés? Nous sommes, aujourd'hui, une nation prospère d'une grande puissance productrice, à tout prendre. Je ne voudrais pas dire que, même sans des efforts extraordinaires, nous ne serions pas en mesure de supporter simplement le fardeau financier supplémentaire que la guerre nous a imposé.

Qu'il soit bien lourd, il n'y a pas à s'en cacher; mais la tâche nous incombe-t-elle de rechercher et de prendre les moyens de contrebalancer ce que notre situation aura de désavantageux à cet égard et d'assurer le règne ininterrompu de la prospérité au sein de nos populations, malgré la puissance de l'entrave nationale qui gênera leur activité. Certes, nous ne devons pas, à ce propos, perdre de vue l'extinction, à être répartie sur un grand nombre d'années, de la dette au moyen d'un fonds d'amortissement, lequel devra être créé par une loi qui, à l'expiration du présent exercice, sera mise en vigueur dans le plus bref délai. Pour le moment; je n'insisterai pas davantage sur ce sujet.

Quels moyens actuels et virtuels avons-nous de faire face à l'intérêt, aux pensions et autres frais de guerre, et d'éteindre graduellement la dette résultant de notre participation à la guerre? Notre pays possède des richesses naturelles pour ainsi dire sans bornes, de vastes étendues de terre arable, des forêts superbes, des régions où le minerai abonde et des pêcheries qui sont les plus précieuses du monde entier. Douée d'intelligence, d'énergie et d'esprit d'entreprise, notre population se distingue par la constance de son caractère et l'ardeur de ses aspirations vers le succès national et individuel. A la mise en valeur de nos richesses naturelles il faut consacrer esprit d'entreprise, capitaux et main-d'œuvre; pour l'écoulement de nos produits il est besoin de débouchés tant au pays même qu'à l'étranger.

Arrêtons-nous, un instant à l'examen de quelques-unes des choses absolument indispensables à la réalisation du développement que j'ai indiqué. Nous ne pourrions faire face aux obligations nées de la guerre et les acquitter qu'autant que nous saurons donner une plus grande activité à l'exploitation de nos richesses naturelles et de nos industries, et pratiquer individuellement l'économie de façon à accroître sensiblement chaque année la richesse domestique et le chiffre des économies, et à faire pencher un peu plus du bon côté la balance de notre commerce avec l'étranger. Autrement dit, notre devise pour l'avenir doit être ce qu'elle fut pendant la durée de la guerre: "Produire et économiser."

Pour indiquer à quel point la nation canadienne est apte à pratiquer l'économie, je ne puis mieux faire que de mettre sous les yeux le tableau suivant des sommes, remboursables soit à demande, soit après avis, qui ont été déposées dans nos banques autorisées depuis 1913 jusqu'à 1919 inclusive-ment:

Mars,	Dépôts rem- boursables à demande.	Rembour- sables après avis.	Total.
1913	\$ 357,756,659	\$ 630,434,708	\$ 988,191,367
1914	350,884,153	665,994,852	1,016,879,005
1915	406,735,171	714,219,286	1,120,954,457
1916	459,277,454	836,593,269	1,295,870,723
1917	538,869,362	1,008,657,874	1,547,527,236
1918	666,366,359	939,329,271	1,605,695,630
1919	566,797,268	1,037,851,766	1,604,649,034

Le chiffre des dépôts confiés aux banques s'est donc presque doublé dans les six années de 1913 à 1919. Mais il ne faut pas oublier de faire entrer ici en ligne de compte les souscriptions aux emprunts de guerre que nous avons lancés au Canada, souscriptions dont les gens ont payé le montant sur ce qu'ils avaient déposé dans les banques autorisées et autres institutions financières.

Pour accroître considérablement notre production, il nous faut une plus nombreuse population et surtout un accroissement des éléments qui participent à l'exploitation de nos industries essentielles. Notre politique en matière d'immigration est donc de suprême importance. Le devoir nous incombe de donner des occupants à celles de nos terres arables que le manque de bras laisse encore improductives. Par le passé, le choix des immigrants s'est fait avec trop peu de soin. Nous nous occupons de modifier nos lois de façon à ce que la destinée de la nation soit à jamais confiée à des hommes sur le loyalisme et le patriotisme desquels on puisse compter, à des Canadiens que l'on trouvera toujours prêts à voler à la défense de leur patrie, de quelque côté que puisse venir l'agresseur. Il m'est

